

*Questions orales*

Le député affirme que n'étant pas au courant du programme, ses collègues de l'opposition n'ont pas pu s'en prévaloir. Pourtant, quelques députés de l'opposition en ont profité. Je n'ai aucun scrupule à défendre ce programme.

**M. Malone:** Évidemment, puisque vous êtes un libéral.

**M. Roberts:** Les représentants d'en face sont dépités de n'avoir pas cru bon de se dépenser autant que leurs collègues libéraux afin de faire profiter leurs électeurs des fonds disponibles.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** Si les députés de ce côté-ci n'ont pas fait de demandes, c'est parce que le ministre leur a dit le 29 novembre qu'il fallait attendre la publication des critères qu'on ne nous a communiqués que le 2 février.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** Le ministre ne s'en tirera pas aussi facilement.

## LA POSITION DU MINISTRE

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur le Président, je demande au ministre de nous rendre des comptes sur la façon dont son ministère a dépensé les crédits relevant de ce programme. Il sait certainement quelque chose de la façon dont son ministère dépense. En vertu de ce programme 86.5 millions de dollars ont été dépensés. De ce montant, 73.5 p. 100 ont profité à des circonscriptions libérales, 9.1 p. 100 à des circonscriptions conservatrices et 3.2 p. 100 à des circonscriptions néo-démocrates. Je voudrais demander . . .

**Une voix:** Bravo!

**M. McGrath:** J'entends des députés libéraux applaudir sans vergogne au fait qu'ils fassent de la discrimination entre les différents chômeurs de ce pays.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** Comment le ministre justifie-t-il cette utilisation partisane et honteuse des fonds publics?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Tout d'abord, monsieur le Président, le député ne rapporte pas de façon exacte ce que j'ai déclaré en comité et, si vous vous reportez au compte rendu, vous vous en apercevrez.

Deuxièmement, je pense qu'il convient de regarder la totalité des fonds consacrés à la création d'emplois, c'est-à-dire à l'ensemble de nos projets. S'il fait cela, le député constatera, et je l'ai dit à maintes reprises, que les fonds sont distribués globalement d'une façon qui est, en gros, proportionnelle à la répartition des chômeurs. Il est possible de prendre un programme ou un autre et de montrer qu'il ne répond pas à ce principe fondamental. Dans chaque cas, il y a des explications justifiables.

● (1420)

Le député a fréquemment demandé, à la Chambre, les faits et tous les faits, exigeant que les documents ne soient pas transformés, car il voulait, comme il l'a dit à la Chambre,

préparer lui-même la ventilation par circonscription; il constate maintenant que les faits ne confirment pas ce qu'il voulait prouver. Il veut faire une utilisation sélective de certaines parties pour étayer ses dires, ce qui ne lui est pas permis.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** Monsieur le Président, le ministre a tenté sans vergogne de camoufler les faits en les ornant d'un ruban rouge.

**Des voix:** Bravo!

## LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS—LE CODE D'IDENTIFICATION DES CIRCONSCRIPTIONS RECEVANT UNE SUBVENTION

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** J'ai ici le compte rendu de ce qu'il a dit au comité le 29 novembre. Il m'a déclaré ceci:

Dès que ces critères d'application vous seront communiqués, faites-moi part de vos propositions, pour tout projet dans votre région qui vous semble correspondre aux conditions du programme.

Voilà ce qu'il a dit, mais je n'ai eu connaissance de ces critères que le 2 février.

Nous n'avons rien vu de pareil depuis le début des années 1950, lorsqu'il y avait, à Petawawa, des chevaux sur la liste de paye.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** C'était simplement une extrémité du cheval.

**M. McGrath:** Et maintenant nous voyons l'autre extrémité.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McGrath:** Monsieur le Président, le ministre a déclaré ce matin au réseau public de la télévision qu'il était impossible de répartir ces fonds par circonscription. On m'a informé, avec documents à l'appui, qui m'ont été fournis par la suite, que chaque circonscription recevant une subvention en vertu d'un programme de création d'emplois est identifiée par un code particulier. Voilà pour les codes.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration peut-il nous expliquer pourquoi il n'a pas été en mesure de nous en fournir la liste ventilée par circonscription, puisque la chose est possible grâce à ce code et que la liste existe donc dans son bureau? Pourquoi a-t-il cherché à induire les Canadiens en erreur?

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Remettez votre démission, John!

**M. Dick:** Et dire que vous aspirez à la direction de votre parti!

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, la question du député comporte trois aspects différents. Il a voulu savoir tout d'abord si je lui ai conseillé ou déconseillé de présenter une demande, et de toute évidence les paroles qu'il a citées expliquaient que, une fois qu'il aurait reçu la liste des critères à observer, j'examinerais volontiers les projets qu'il me proposerait. Je n'ai cependant pas dit qu'il ne pouvait pas me soumettre de projets tant qu'il n'aurait pas reçu cette liste.